

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU 23 JUILLET 2021

Présidence de M. Fabien Bazin

Le lundi 19 juillet 2021, à 10 h 00, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental.

M. le Président :

Chers collègues, je vous propose de commencer, ou plus exactement de continuer, car nous sommes dans la prolongation de la Session de lundi dernier. Il n'y a donc pas de nécessité de quorum ; vous l'aurez tous compris.

Je vais vous donner quelques informations en préalable, car divers événements importants se sont passés ces derniers jours, et je souhaiterais partager avec vous ces éléments.

Notamment, sur des problématiques de santé, nous saisissons, avec Denis THURIOT, le Directeur Général de l'ARS sur la question de la maternité de Nevers, où sont annoncés des risques quant à la continuité de la prise en charge des interruptions volontaires de grossesse, notamment, et de fermeture temporaire de la maternité.

Par ailleurs, il y a une alerte, et notre vigilance est évidemment au rendez-vous, sur les urgences de Clamecy, où il semblerait que, là encore, la continuité des soins et des prises en charge ne soit pas assurée sur cette période de l'été, ce qui est une réelle problématique, notamment pour les sapeurs-pompiers. On se souvient qu'ils s'étaient mobilisés assez fortement, et nous les avons soutenus de manière assez forte.

Le troisième sujet qui fait l'objet aussi de ce courrier commun adressé au Directeur Général de l'ARS est la question de la vaccination. Alors que l'on nous indique qu'il faut vacciner 5 millions de personnes par mois d'ici la rentrée de septembre, nous nous retrouvons dans la situation que nous avons tous connue, en tout cas pour ceux qui ont pu siéger dans la réunion quasi quotidienne rassemblant les 11 centres de vaccination du département, sur le fait que les doses ne suivent pas ; c'est-à-dire que l'on reste à doses constantes, alors que la demande augmente.

Nous avons eu un contact direct avec le ministre de la Santé, Olivier VERAN, en début de semaine, et il nous indiquait que les choses allaient se régler ; mais sur le terrain, cela n'arrive pas.

Par ailleurs, concernant la vaccination, l'ARS nous demande de vacciner dans les collèges, ce qui est une problématique complexe, parce qu'il est quasiment impossible de laisser ouverts les centres de vaccination et, en même temps, de dédoubler des équipes pour aller vacciner les collégiens, sur un temps qui serait en plus extrêmement long : il faudrait plusieurs semaines si l'on voulait arriver à vacciner nos jeunes.

Nous attirons aussi l'attention du Directeur Général de l'ARS, en lien avec la discussion au Sénat du texte portant sur l'obligation vaccinale, sur la situation de nos équipes. Il va falloir mettre en œuvre un grand nombre de précautions, car, à ce stade, la loi prévoit des sanctions extrêmement sévères – on parle de mise à pied – pour nos agents. Sont concernées les équipes de la MADEF et des unités territoriales d'action médicosociale notamment.

D'une manière très ouverte et très collective, nous adressons ce courrier au Directeur Général de l'ARS. Nous le maintenons sous pression. Et nous espérons voir apporter des réponses à l'ensemble des difficultés que nous soulevons.

Sur un second sujet, nous avons pu aborder avec la ministre Amélie de MONTCHANIN et avec le Préfet de Région il y a deux jours une problématique que vous pouvez retrouver dans vos collectivités, à savoir le prix des matières premières, lesquelles sont en train de s'enflammer. Cela a des conséquences très directes sur nos marchés publics pour les collectivités notamment. On parle d'une augmentation de 30 à 40 % pour les devis qui ont été réalisés il y a maintenant plusieurs mois, et avec des collectivités, en face, qui ne seraient pas en capacité de suivre ces augmentations.

Cela peut avoir deux conséquences : du retard dans les travaux, d'une part, ou des artisans qui laisseraient tomber, d'autre part, avec un risque pour ces entreprises, que l'on sait être, au milieu de cette crise, extrêmement fragiles. Nous saisissons, avec les deux présidents de Pays, le Préfet de Département, avec en copie le Préfet de Région, en demandant que l'on puisse envisager que la DETR puisse être à nouveau mobilisée à hauteur de ces augmentations constatées sur le terrain.

Voilà, pardon d'être, dans cette période estivale et bientôt de vacances pour beaucoup d'entre nous, long sur ces sujets-là, mais il me semblait important de les partager avec vous.

Nous devons désigner une nouvelle secrétaire de séance, puisque Joëlle JULIEN ne peut pas être avec nous. Il est proposé, si vous en êtes d'accord, que Maryse AUGENDRE remplisse cette fonction.

Pas de difficulté ? Je vous en remercie.

Je vais maintenant donner lecture des pouvoirs, en rappelant que nous n'avons pas d'obligation de quorum.

David VERRON donne pouvoir à Marie-France de RIBEROLLES.

Pascale de MAURAIGE donne pouvoir à Patrick BONDEUX.

Patrice JOLY donne pouvoir à Michèle DARDANT.

Frédéric ROY donne pouvoir à Séverine BERNARD.

Justine GUYOT donne pouvoir à Maryse AUGENDRE.

Eliane DESABRE donne pouvoir à Lionel LECHER.

Martine GAUDIN donne pouvoir à Wilfrid SEJEAU.

Joëlle JULIEN donne pouvoir à Daniel BARBIER.

Alain HERTELOUP donne pouvoir à Stéphanie BEZE.

Je vous propose, à ce stade, sauf s'il y a une demande d'intervention liminaire, que nous reprenions là où nous nous étions arrêtés.

Je passe la parole à Jérôme MALUS.

M. Malus :

Merci de me donner la parole. Monsieur le Président, chers collègues, je tiens simplement à attirer votre attention sur le fort renouvellement de notre instance. En effet, sur 34 membres, 20 sont des primo-conseillers départementaux. Je ne tiens à présumer de rien, et c'est une proposition de notre groupe en réponse à votre discours de prise de fonctions, Monsieur le Président ; l'idée serait que l'ensemble des élus départementaux visitent les services départementaux ainsi que les structures relevant de nos compétences afin de mieux connaître la collectivité que nous sommes amenés à représenter. Cela se fait pour les nouveaux agents, et cela permet de voir une grande partie des métiers de la collectivité et l'importance des actions entreprises.

Dans le même registre, nous proposons également, à l'instar des « cadets-bourbon » à l'Assemblée nationale, un collectif informel de quelques nouveaux conseillers départementaux qui serait le relais auprès de notre assemblée des difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions exercées. Cela permettrait de travailler ensemble et en bonne intelligence pour l'intérêt général.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci, Monsieur MALUS. Nous sommes bien d'accord, évidemment, sur ces deux propositions, qui se font traditionnellement.

Théoriquement, nous sommes élus dans une période plus propice à ce genre d'exercice, puisque tout le monde est là au mois d'avril. La période étant un peu juste, je propose que nous calions cet exercice au début du mois de septembre.

Je proposerais à Blandine DELAPORTE et à Jean-Luc GAUTHIER, s'ils en sont d'accord, que nous nous retrouvions pour identifier ce collectif qui me semble être une très bonne idée.

Pour siéger dans cette assemblée depuis 2004 maintenant, je vois bien la complexité des choses. On a souvent tendance à se dire que l'on est, dans une commune, ou en miroir de ce que l'on peut rencontrer dans nos vies publiques précédentes ; le Conseil départemental est une assemblée assez différente, à la fois à la fois pour le caractère feutré de ses discussions – c'est un endroit où les élus se respectent ; vous verrez que nous nous retrouvons très régulièrement au foyer pour partager un café ensemble, et cela se passe absolument bien – ; nous avons aussi une machine administrative qui est extrêmement dense : 1 700 agents, ce n'est pas rien. Il faut donc que, les uns et les autres, nous apprenions à nous reconnaître. Je parle évidemment des agents et des élus. Ce sont des relations qui se construisent dans la durée, mais, très franchement, avec beaucoup de bienveillance. Les anciens peuvent en témoigner : nous avons vraiment dans cette assemblée une culture du respect de l'autre, du respect de l'institution.

Si vous en êtes d'accord, nous pourrions procéder de cette manière : nous essayons de trouver un moment en début septembre, et nous organisons ces points.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Modifications apportées aux éléments examinés lors de la Session du 19 juillet

M. le Président :

Nous avons évidemment, comme c'est souvent le cas, au regard de la densité de notre document, quelques modifications à apporter aux éléments que nous avons votés précédemment.

- Conseil d'administration de CANOPE (CRDP), page 60 :

Il s'agit, en fait, de propositions à adresser à l'Association des Départements de France qui elle-même désignera nos deux candidats au sein du Conseil d'administration de CANOPE (CRDP).

Si vous en êtes d'accord, nous rectifions le vote, et nous considérons qu'il s'agit de la proposition destinée à l'Association des Départements de France ; à savoir Wilfrid SEJEAU, titulaire, et Anouck CAMAIN, suppléante.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

- Conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), page 77 :

Nous avons oublié de désigner les 2 élus municipaux qui seront membres du Conseil d'administration du CAUE.

La proposition est de désigner Daniel CAILLOT, maire de Champvert, et Alain HERTELOUP, maire de Fourchambault.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

- Commission Consultative des Services Publics Locaux, page 35 :

Il est proposé que nous déléguions à la Commission Permanente le choix de la désignation des 3 associations qui siègent au sein de cette commission. Nous sommes là sur des considérations juridiques, avec peu de sens politique. Je vous rappelle que nous sommes tous représentés à la Commission Permanente.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

- Parc Naturel Régional du Morvan, page 23 :

Il y avait une erreur sur la partie relative aux conseillers départementaux des cantons dont tout ou partie des communes sont membres du Syndicat. Sauf erreur des services instructeurs, nous devons supprimer les représentations que nous avons établies pour ce qui concerne les cantons de Clamecy, de Decize et de Guéigny, lesquels n'ont pas à avoir de représentants au sein du Parc, selon les statuts.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE DANS LES
COMMISSIONS, ORGANISMES ET AUTRES INSTANCES**

(suite)

NUMERIQUE

BOUCLE DEPARTEMENTALE HAUT DEBIT SYNDICAT MIXTE NIEVRE NUMERIQUE

- M. le Président :* Nous poursuivons l'étude du document, à la page 110, avec les désignations à effectuer pour le syndicat mixte Nièvre Numérique.
- Nous avons 8 représentants au sein du Syndicat.
- « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » propose :
- . Fabien BAZIN
 - . Justine GUYOT
 - . Thierry GUYOT
 - . Eliane DESABRE
 - . Martine GAUDIN
 - . Patrice JOLY.
- Il est proposé que « La Nièvre Ensemble » désigne 2 représentants.
- Avez-vous des noms à nous proposer ?
- M. Gauthier :* Monsieur le Président, je vous avais interrogé lundi sur le fait que nous passions de 7 à 8 représentants au sein de Nièvre Numérique. Je voudrais savoir sur quels éléments vous vous appuyez pour justifier ce changement du nombre de représentants.
- M. le Président :* Sur les statuts du syndicat.
- M. Gauthier :* Quelle est la dernière version des statuts ? J'ai une version des statuts datant de 2017. Y a-t-il eu une mise à jour plus récente ?
- M. le Président :* Nous allons regarder ce point. Nous avons modifié les statuts au moment où nous avons fait entrer les communautés de communes dans le syndicat.
- M. Gauthier :* Cela doit être 2017, avec la fusion...
- M. le Président :* Oui, mais elles sont entrées au compte-gouttes. Je ne sais plus exactement les choses, mais c'est à cela que cela correspond. Nous allons vérifier.

M. Gauthier :

Dans ces statuts, il est noté que chaque membre adhérent du Syndicat est représenté au sein du Comité syndical par un délégué par tranche de 30 000 habitants. S'il y avait 7 représentants, cela fait une population autour de 200 000 habitants, et on est dans les clous. Mais nous serions tous d'accord pour avoir 240 000 habitants... C'est ce point que nous souhaitons mettre au clair.

M. le Président :

Nous allons regarder les statuts. Le temps de faire le travail de recherches, nous pourrions poursuivre dans les représentations proposées, si vous le voulez bien.

(après suspension de séance de 10 h 42 à 11 h 03)

Nous avons regardé à nouveau – merci pour votre vigilance et j'espère que vous accepterez la proposition que nous vous faisons – les éléments de statuts et de réalité de la composition du syndicat mixte Nièvre Numérique – que je préside, par ailleurs, et j'aurais donc dû savoir cela, ce dont je m'excuse –, et effectivement, il n'y a pas 8 représentants du Département, mais bien 7 au regard de l'évolution de la démographie du territoire.

Ce que je vous propose, c'est effectivement de ne pas prendre l'hypothèse la plus défavorable pour l'opposition qui aurait pu être de n'avoir qu'un seul représentant, mais bien d'en conserver 2, et que nous retirions, en ce qui nous concerne, l'un des candidats de « Vivre la Nièvre ».

La liste proposée au vote pour siéger au sein de Nièvre Numérique serait donc ainsi composée :

- . Justine GUYOT
- . Thierry GUYOT
- . Martine GAUDIN
- . Patrice JOLY
- . Fabien BAZIN
- . 2 représentants de « La Nièvre Ensemble ».

M. Gauthier :

Nous proposons :

- . Franck MICHOT
- . David VERRON.

M. le Président :

Sur cette proposition de désignations, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS HUMAINES

AGORA – RESTAURANT INTER-ADMINISTRATIF

- M. le Président :* Il convient de désigner 3 titulaires.
- Nous proposons pour siéger au sein du Conseil d'administration du restaurant inter-administratif AGORA, sauf si l'un d'entre vous souhaite y siéger pour « La Nièvre Ensemble » :
- . Joëlle JULIEN, au titre de sa délégation
 - . Eliane DESABRE
 - . Le Directeur Général des Services.
- Y a-t-il des remarques ?
- M. Gauthier :* Il y a 3 titulaires ? Pas de représentant de l'opposition ?
- M. le Président :* Non, pas à ce stade. Sauf si vous souhaitiez...
- M. Gauthier :* Anne-Marie CHENE était intéressée.
- M. le Président :* Sont donc proposés :
- . Joëlle JULIEN
 - . Anne-Marie CHENE
 - . Directeur Général des Services.
- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
- Adopté à l'unanimité.**

RELATIONS SOCIALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

- M. le Président :* Il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants.
- Le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » propose :

- . Joëlle JULIEN, titulaire
- . Michèle DARDANT, suppléante.

Quels sont les noms pour « La Nièvre Ensemble », en titulaire et en suppléant ?

- M. Gauthier :* Nous proposons :
- . Laurence BARAO, en qualité de titulaire
 - . Marie-France de RIBEROLLES, en qualité de suppléante.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA RESTAURATION

- M. le Président :* Nous proposons que soient désignés:
- . Wilfrid SEJEAU, titulaire
 - . Martine GAUDIN, suppléante.
- A moins que vous souhaitiez nous donner le nom d'un suppléant.

M. Gauthier : Nous avons Laurence BARAO qui souhaitait être suppléante...

- M. le Président :* Je sou mets au vote les désignations de :
- . Wilfrid SEJEAU, titulaire
 - . Laurence BARAO, suppléante.
- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
- Adopté à l'unanimité.**

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

- M. le Président :* Il convient de désigner 2 titulaires et 2 suppléants.
- L'idée est de vous ouvrir davantage cette possibilité de siéger.
- Le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » propose :

. Joëlle JULIEN, titulaire.

Il est proposé que « La Nièvre Ensemble » donne le nom d'un titulaire et de 2 suppléants.

M. Gauthier :

Nous proposons :

- . Véronique KHOURY, en qualité de titulaire
- . Anne-Marie CHENE, en qualité de suppléante
- . Laurence BARAO, en qualité de suppléante.

M. le Président :

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

SANTE - SOLIDARITE

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE CONCERNANT LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES ASSISTANTS FAMILIAUX

M. le Président :

Il s'agit de désigner le Président ou son représentant, ainsi qu'un titulaire et 1 suppléant.

En titulaire, Michèle DARDANT est proposée, au titre de sa délégation.

Et la suppléante serait, à ce stade, Justine GUYOT, sauf à ce que vous ayez des envies particulières à exprimer.

M. Gauthier :

David VERRON s'était proposé.

M. le Président :

Nous proposons de voter pour les noms suivants :

- . Michèle DARDANT, titulaire
- . David VERRON, suppléant.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES

M. le Président : Il est prévu de désigner un représentant.
Nous proposons Justine GUYOT, au titre de sa vice-présidence.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MADEF

M. le Président : Siègent dans cette instance le Président du Conseil départemental et un directeur nommé.
Sont proposés :
. Michèle DARDANT.
. Le Directeur Général Adjoint en charge de la solidarité.
Y a-t-il des observations ?

Mme Camain : Nous aurions souhaité avoir un représentant dans ce type de commission, qui est une commission consultative.

M. le Président : Nous sommes là vraiment dans la délégation de Michèle DARDANT. Il faut qu'elle puisse siéger dans cette instance au titre de sa délégation à l'enfance. Par ailleurs, il n'y a qu'un seul représentant du Conseil départemental. Il serait difficile que la vice-présidente en charge du sujet ne siège pas dans cette instance.

Mme Camain : Avant, sur l'ancienne mouture, il n'y avait pas plus de représentations ?

M. le Président : Non, je suis désolé ; c'est très clair. C'est le président qui siège plus un directeur qui est nommé. On ne peut pas demander à la vice-présidente en charge du dossier de ne pas siéger...
En revanche, il y aura un travail particulier sur la question de l'enfance. Nous sommes en train de réviser le schéma. Nous avons travaillé de manière ouverte, avec l'ensemble des membres de la Commission Solidarité, ces dernières semaines. Nous aurons à ce titre-là une information très régulière qui sera délivrée. C'est un vrai sujet sur lequel nous devons avoir un travail extrêmement collectif.

D'autant plus qu'un texte de loi, qui est assez limité, est en cours d'examen à l'Assemblée nationale, et je souhaiterais sur ce point que nous puissions avoir une contribution. Ce texte est un texte fourre-tout, qui mélange des éléments à la fois liés à la protection de l'enfance et des éléments qui relèvent du Code de procédure judiciaire aussi. On y parle des mineurs non accompagnés... C'est un texte qui ne correspond pas aux besoins que nous avons autour de l'enfance. Je pense que nous pouvons dégager un consensus sur ce sujet.

Je suis tout à fait favorable à ce que nous puissions avoir un groupe de travail hors commission pour s'emparer de ce sujet, qui est complexe, car définir l'intérêt de l'enfant n'est pas sans difficulté, et cela bouge en fonction de l'évolution de la société. Si tout le monde en est d'accord, et sous le pilotage de Michèle DARDANT, nous pourrions avoir cette contribution au débat national. Car nous sommes contraints d'appliquer des décisions que nous n'avons pas prises, sur des sujets comme l'enfance.

Mme Camain : C'est noté. J'aimerais faire partie de ce groupe de travail.

M. le Président : Michèle DARDANT en assurera le pilotage, et en septembre nous ferons une fiche pour que chacun puisse s'inscrire.

Mme Camain : Merci.

M. Gauthier : Monsieur le Président, nous partageons votre vision sur ce sujet.
Ma question est simplement de savoir s'il y a une obligation légale qui limite le nombre de représentants. *A priori*, d'après nos recherches, rien ne limiterait le nombre de représentants, et nous pourrions avoir 2 ou 3 représentants, ce qui nous permettrait, si vous en êtes d'accord, de participer à l'instance.

M. le Président : C'est un outil directement géré par le Département, et on doit pouvoir avoir la main sur le sujet. Nous allons regarder ce point. Nous ne l'oublions pas. Nous pourrions mettre ce point à l'ordre du jour de la Commission Permanente de septembre.

Mme Camain : Par rapport à la version précédente, on peut noter qu'il n'est plus mentionné dans le document l'établissement d'accueil de mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

M. le Président : Les services ont mené une opération de vérification de la nécessité de conserver ou pas des représentations dans les structures. Par ailleurs, des délégations relèvent du pouvoir propre du Président.

Mme Camain : Cela fonctionne ainsi sur la MDPH ?

M. le Président : Oui, sur la MDPH, et sur la CDAPH, qui sont des sujets et des objets difficiles. C'est la même chose que pour l'enfance ; sur la question du handicap, il y a probablement un consensus à construire entre nous et une contribution à apporter au débat national, car nous sommes extrêmement tributaires de décisions qui ne collent pas forcément avec le territoire. Je suis assez volontaire que nous puissions, pendant la durée de notre mandat, ne pas hésiter à interpeller l'exécutif au niveau national sur des propositions que nous pourrions faire. Je pense que nous retrouverons cela assez régulièrement sur des sujets autour de la déclinaison rurale d'une décision adaptée au monde urbain, par exemple.

Mme Camain : Pour siéger à la CDAPH, où il y aura 4 sessions cet été notamment, étant donné que les représentants antérieurement désignés ne sont plus élus, il n'y aura donc plus de représentation du Conseil départemental ?

M. le Président : Je vais désigner, en lien avec le représentant de votre groupe, les membres qui siégeront dans ces différentes instances, de manière à ce qu'elles puissent se réunir légalement dans le délai qui est le leur.

Y a-t-il oppositions par rapport à la proposition présentée ? Y a-t-il des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES A LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

- COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N° 2 - Personnels de catégorie A des services de soins, des services médicotechniques et des services sociaux

M. le Président : Il est proposé les noms suivants :

. Michèle DARDANT, titulaire, en sa qualité de présidente de commission

. Maryse AUGENDRE, suppléante.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

- COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N°5 - Personnels de catégorie B des services de soins, des services médicotechniques et des services sociaux

M. le Président : Il est proposé les noms suivants :
. Michèle DARDANT, titulaire
. Maryse AUGENDRE, suppléante.

M. Gauthier : David VERRON s'était proposé pour un poste de suppléant.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur les propositions suivantes ?
. Michèle DARDANT, titulaire ?
. David VERRON, suppléant ?
Adopté à l'unanimité.

- COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N°7 - Personnels de catégorie C des personnels techniques et ouvriers, conducteurs ambulanciers et personnel d'entretien et de salubrité

M. le Président : Il est proposé les noms suivants :
. Michèle DARDANT, titulaire
. Maryse AUGENDRE, suppléante.

M. Gauthier : Michel SUET s'était proposé pour un poste de suppléant.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur les propositions suivantes ?
. Michèle DARDANT, titulaire ?
. Michel SUET, suppléant ?
Adopté à l'unanimité

- COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE N°8 - Personnels de catégorie C des services de soins, des services médicotechniques et des services sociaux

M. le Président : Il est proposé les noms suivants :
. Michèle DARDANT, titulaire
. Maryse AUGENDRE, suppléante.

M. Gauthier : Anouck CAMAIN serait intéressée.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur les propositions suivantes ?
. Michèle DARDANT, titulaire ?
. Anouck CAMAIN, suppléant ?

Adopté à l'unanimité

ASSOCIATION POUR UNE NIEVRE EN BONNE SANTE

M. le Président : Nous avons ensuite l'association pour une Nièvre en bonne santé, que nous revisiterons probablement, et qu'il faudra certainement ré-ouvrir pour que nous puissions travailler ensemble, et notamment autour d'une question de salariat des médecins, et au vu de ce que j'ai évoqué aussi en début de séance. J'y siége aujourd'hui, mais nous ouvrirons ce travail à l'ensemble des groupes de l'assemblée.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION DE NEVERS

M. le Président : Nous proposons pour siéger dans cette instance, comme titulaire, Wilfrid SEJEAU.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. Suet :

Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi cet hôpital est traité différemment des autres. Il est certes le plus important du département, mais il est situé sur le canton n°4 de Nevers, dont Véronique KHOURY et moi-même sommes les élus.

D'ailleurs, dans le précédent mandat, Philippe MOREL participait à ce Conseil de surveillance.

Je prends cela quand même comme une agression, car c'est notre canton, et il n'est pas logique que nous ne soyons pas dans ce Conseil de surveillance.

Dans votre discours, d'ailleurs, vous aviez dit que vous aviez dit souhaiter renouer un dialogue apaisé et constructif avec l'Agglomération de Nevers ; ce sont vos mots. Il ne semble pas que, là, vous preniez le bon chemin. Personne ne peut vous dire que j'ai maltraité l'opposition à la Ville de Nevers. Au sein même de votre équipe, autour de cette table, il y a des personnes que j'ai aidées, soutenues, quelquefois, et avec lesquelles j'ai jusqu'à maintenant de bons rapports. Elles se reconnaîtront.

Je suis donc candidat pour siéger au Conseil de surveillance de l'hôpital de Nevers.

Par ailleurs, je demande un vote à bulletin secret.

M. le Président :

C'est entendu.

Y a-t-il d'autres prises de position ?

La parole est à Wilfrid SEJEAU.

M. Séjeau :

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, j'ai toujours entretenu de très bons rapports avec Michel SUET, qui, quand j'ai été élu d'opposition, a toujours été attentif à mes remarques et à mes demandes. Je sais qu'il est un élu tout à fait respectueux de l'opposition municipale.

En ce qui nous concerne, effectivement vous avez parlé de la logique de canton, mais, quand il s'agit du centre hospitalier de Nevers, nous estimons que les enjeux dépassent de très loin le seul cadre cantonal.

Par ailleurs, je pense qu'il faut aussi que nous évoluions un peu dans la représentation que nous avons pour ce qui concerne notre travail d'élu ; nous sommes avant tout des élus du Département. Nous sommes, certes, élus sur des cantons, mais nous avons vocation à nous intéresser à l'ensemble des sujets du département ; et à avoir une vision globale, et non pas seulement une vision locale liée à notre canton.

Qui plus est, vous parliez, effectivement, de la nécessité d'avoir un dialogue plus constructif et plus apaisé avec l'Agglomération et la

Ville de Nevers ; ce qui est intéressant, c'est que la majorité ait le dialogue apaisé et constructif avec les élus de Nevers. Je ne doute pas, Monsieur SUET, que vous ayez déjà ce dialogue constructif et apaisé.

Ce sont les raisons pour lesquelles je souhaite siéger dans cet établissement, et avec une volonté que la majorité départementale et le Président de l'Agglomération de Nevers aient des rapports plus constructifs.

Cela se construira aussi dans ce type d'organisme.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres interventions ?

Il faut voter sur la demande de vote à bulletin secret ?

Qui souhaite que l'on procède par un vote à bulletin secret ?

Qui s'exprime pour ce vote à bulletin secret ? Qui vote contre ?

Nous avons 14 votes pour, et 20 votes contre.

M. Gauthier :

Je crois qu'à partir du moment où un sixième de l'assemblée demande le vote à bulletin secret, celui-ci est de droit, selon le règlement intérieur.

M. le Président :

Nous allons vérifier ce point. Il y a un petit temps de rodage, vous nous en excuserez.

La vigilance de Jean-Luc Gauthier et de ses équipes a mis en évidence un problème existant sur la représentation à Nièvre Numérique par tranche de 30 000 habitants. Je vous propose que nous décidions une interruption de séance le temps de faire le point sur le vote à bulletin secret au vu du règlement intérieur et de voir comment nous allons fonctionner sur la nouvelle répartition.

Je propose que nous suspendions la séance 15 minutes.

(Suspendue à 10 h 42, la séance reprend à 11 h 03.)

M. le Président :

Nous avons pu vérifier que le vote à bulletin secret était de droit, et que c'est l'exception que de voter à main levée. Il n'y a donc pas de difficultés pour organiser ce vote à bulletin secret. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions voter non pas sur des noms, parce que nous avons des bulletins qui sont pré-imprimés, et considérant que Michel SUET représente « La Nièvre Ensemble » et que Wilfrid SEJEAU représente « Vivre la Nièvre », mais sur des bulletins avec l'inscription des groupes.

Nous avons regardé à nouveau – merci pour votre vigilance et j’espère que vous accepterez la proposition que nous vous faisons – les éléments de statuts et de réalité de la composition du syndicat mixte Nièvre Numérique – que je préside, par ailleurs, et j’aurais donc dû savoir cela, ce dont je m’excuse –, et effectivement, il n’y a pas 8 représentants du Département, mais bien 7 au regard de l’évolution de la démographie du territoire.

Ce que je vous propose, c’est effectivement de ne pas prendre l’hypothèse la plus défavorable pour l’opposition qui aurait pu être de n’avoir qu’un seul représentant, mais bien d’en conserver 2, et que nous retirions, en ce qui nous concerne, l’un des candidats de « Vivre la Nièvre ».

(Voir page pour ce qui concerne les désignations et le vote relatifs à Nièvre Numérique.)

Pour organiser le scrutin à bulletin secret, nous allons distribuer les bulletins de vote.

Souhaitez-vous un isoloir ? *(réponse négative)*

Je rappelle que le candidat présenté par « La Nièvre Ensemble » est Michel SUET, et que le candidat présenté par « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » est Wilfrid SEJEAU. Ceux qui ont des pouvoirs votent deux fois, et ceux qui n’en ont pas ne votent qu’une fois.

(Déroulement des opérations de vote : chaque élu dépose son bulletin de vote, et, le cas échéant, celui du conseiller dont il a reçu le pouvoir, dans l’urne et émerge.)

Résultat du vote, signifié par Mme AUGENDRE, secrétaire de séance :

14 voix pour le candidat désigné par le groupe « La Nièvre Ensemble », Michel SUET.

20 voix pour le candidat désigné par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire », Wilfrid SEJEAU, qui est donc désigné pour siéger au Conseil de surveillance du centre hospitalier de l’Agglomération de Nevers.

COMITE DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAU-CHINON

M. le Président :

Il est proposé le nom de Michèle DARDANT.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l’unanimité.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CLAMECY

M. le Président : Il est proposé, en lien avec « La Nièvre Ensemble », le nom de Christophe DENIAUX.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

M. le Président : Il est proposé, en lien avec « la Nièvre Ensemble », le nom d'Anne-Marie CHENE.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER HENRI DUNANT DE DECIZE

M. le Président : Il est proposé la candidature de Frédéric ROY.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER HENRI DUNANT DE LA-CHARITE-SUR-LOIRE

M. le Président : Il est proposé la candidature de Blandine DELAPORTE

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE « PIERRE LOO » DE LA CHARITE-SUR-LOIRE

M. le Président : Concernant la désignation de 2 titulaires, pour le premier d'entre eux, nous proposons Justine GUYOT.

M. Gauthier : Nous proposons la candidature de Véronique KHOURY.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE LORMES

M. le Président : Je propose que je puisse y siéger, car je ne siéger plus dans ce Conseil en tant qu' élu de la commune.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE LONG SEJOUR DE LUZY

M. le Président : Nous proposons la candidature de Jocelyne GUERIN

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Nous avons suivi une visioconférence, Jocelyne GUERIN et moi-même, avec l'ensemble des élus du Groupement Hospitalier de Territoire. Nous y reviendrons, et nous vous transmettrons les documents formalisés sur les projets d'investissements sur l'ensemble des centres hospitaliers du département au titre du « Ségur de la Santé ». Il est assez intéressant de constater qu'un bon nombre de travaux qui étaient attendus depuis plusieurs années vont être financés dans les 2 ou 3 années qui viennent. Il faudra que nous soyons attentifs à ce que l'enveloppe soit réservée à la priorité qui est le nouvel établissement de Cosne, bien entendu, ne vienne pas grever des investissements potentiels sur les autres sites. C'est un élément extrêmement déterminant.

Nous avons quand même vu durant la crise Covid une certaine fracture entre l'hôpital centre et les hôpitaux périphériques. Il faudra que nous soyons attentifs à ce qu'ils soient bien traités.

Nous vous transmettrons ces documents à la rentrée.

ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

EHPAD « LES BLES D'OR » D'ACHUN

M. le Président : Nous proposons, pour les 3 postes de titulaires, les noms suivants :

- . Michèle DARDANT
- . Patrice JOLY
- . Justine GUYOT.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « CHATEAU MORLON » DE CERCY-LA-TOUR

M. le Président : Nous proposons, pour les 3 postes de titulaires, les noms suivants :

- . Michel MULOT
- . Jocelyne GUERIN
- . Justine GUYOT.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LES JARDINS DE LAIGNES » DE DONZY

M. le Président : Nous proposons, pour les 3 postes de titulaires, les noms suivants :

- . Pascale de MAURAIGE
- . Patrick BONDEUX
- . Justine GUYOT.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « SUD MORVAN » DE MOULINS-ENGILBERT

M. le Président : Nous proposons, pour les 3 postes de titulaires, les noms suivants :

- . Michel MULOT
- . Jocelyne GUERIN
- . Justine GUYOT.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

RESIDENCE AUTONOMIE « LA ROSERAIE » DU CCAS DE NEVERS

M. le Président : Nous proposons Wilfrid SEJEAU comme titulaire.

Y a-t-il des difficultés ?

M. Malus : Nous avons la même remarque que tout à l'heure : c'est sur le canton de Nevers 2. Wilfrid SEJEAU aura peut-être beaucoup de commissions ; peut-être peut-il laisser sa place ? Je souhaiterais déposer ma candidature.

M. le Président : Monsieur MALUS, oui, bienvenue.

Sur la désignation de Jérôme MALUS pour siéger au sein du Conseil d'administration de la résidence autonomie « La Roseraie » du CCAS de Nevers, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « DANIEL BENOIST » DU CCAS DE NEVERS

M. le Président : Nous proposons Justine GUYOT comme titulaire.

Y a-t-il un problème ?

M. Gauthier : On pourrait mettre un élu du canton de Nevers 4, ce qui était le cas précédemment.

Nous proposons Véronique KHOURY.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions sur cette proposition ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LES QUATRE SAISONS » DE SAINT-BENIN-D'AZY

M. le Président : Nous proposons, pour les 3 postes de titulaires, les noms suivants :

. Jean-Luc GAUTHIER

. Corinne BOUCHARD

. Justine GUYOT.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

RESIDENCE AUTONOMIE « LE CROT CIZEAU » DU CCAS DE VARENNES-VAUZELLES

M. le Président : Nous proposons Eliane DESABRE comme titulaire.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « HENRI MARSAUDON » DU CCAS DE VARENNES-VAUZELLES

M. le Président : Nous proposons Eliane DESABRE comme titulaire.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LES PETITES PROMENADES » DE VARZY

M. le Président : Nous proposons, pour les 3 postes de titulaires, les noms suivants :

. Anouck CAMAIN

. Christophe DENIAUX

. Justine GUYOT.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

STRUCTURES CONVENTIONNEES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (CDIAE)

M. le Président : Sont proposés :

. Justine GUYOT, titulaire

. Jean-Paul FALLET, suppléant.

Ceci en cohérence avec leurs délégations.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

M. le Président : Sont proposés, sur la même logique, et pour les suivantes également :

- . Justine GUYOT, titulaire
- . Jean-Paul FALLET, suppléant.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION DE MEDIATION DE LA NIEVRE

M. le Président : Sont proposés :

- . Justine GUYOT, titulaire
- . Jean-Paul FALLET, suppléant.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COLLEGE DE MEMBRES A TITRE CONSULTATIF DU CENTRE REGIONAL D'ETUDES ET D' ACTIONS SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS (CREI)

M. le Président : Sont proposés :

- . Justine GUYOT, titulaire
- . Stéphanie BEZE, suppléante.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION CONSULTATIVE GENS DU VOYAGE

M. le Président : Il est proposé que je sois représenté par Justine GUYOT.

Siégeraient également, en qualité de titulaires :

- . Maryse AUGENDRE
- . Eliane DESABRE

- . Stéphanie BEZE
- . Un représentant de l'opposition.

M. Gauthier : Nous proposons Jérôme MALUS.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

ETABLISSEMENTS ET STRUCTURES PRIVES HABILITES

RESIDENCE AUTONOMIE « LA MAISON DES ROSES » LA MACHINE

M. le Président : Nous proposons pour le poste de titulaire Daniel BARBIER.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LES FEUILLANTINES » MAGNY-COURS

M. le Président : Pour le poste de titulaire, parmi Jérôme MALUS ou Laurence BARAO, quelle est la personne proposée ?

M. Gauthier : Laurence BARAO.

M. le Président : D'accord.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

RESIDENCE AUTONOMIE « LE COTEAU DES VIGNES » POUILLY-SUR-LOIRE

M. le Président : Pour le poste de titulaire, parmi Pascale de MAURAIGE et Patrick BONDEUX, quelle est la personne proposée ?

M. Gauthier : Patrick BONDEUX.

M. le Président : D'accord.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LES COLCHIQUES » PREMERY

M. le Président : Pour le poste de titulaire, il est proposé Thierry GUYOT.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LES OCRIERES » SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

M. le Président : Pour le poste de titulaire, parmi Pascale de MAURAIGE et Patrick BONDEUX, quelle est la personne proposée ?

M. Gauthier : Pascale de MAURAIGE.

M. le Président : D'accord.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LE CLOS » SAINT-SAULGE

M. le Président : Pour le poste de titulaire, parmi Jean-Luc GAUTHIER et Corinne BOUCHARD, quelle est la personne proposée ?

M. Gauthier : Corinne BOUCHARD.

Mme Bouchard : Je pense qu'il n'y a pas de représentant du Département qui soit convoqué.

M. le Président : De toute façon, autant vous désigner aujourd'hui, si jamais il n'y a pas de représentant du Département, car on peut faire des erreurs, mais au moins nous n'aurons pas à y revenir.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Nous allons vérifier la représentation du Département au sein de l'EHPAD.
Adopté à l'unanimité.

EHPAD LE COSAC LA CHARITE-SUR-LOIRE

M. le Président : Nous proposons les candidatures de :
. Blandine DELAPORTE
. Thierry GUYOT.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

EHPAD « ŒUVRE HOSPITALIERE » CORBIGNY

M. le Président : Pour le poste de titulaire, il est proposé Séverine BERNARD.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

EHPAD « DU HAUT NOHAIN» ENTRAINS-SUR-NOHAIN

M. le Président : Pour le poste de titulaire, parmi Anouck CAMAIN et Christophe DENIAUX, quelle est la personne proposée ?

M. Gauthier : Anouck CAMAIN.

M. le Président : D'accord.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

EHPAD « RESIDENCE PIERRE BEREGOVOY » IMPHY

M. le Président : Pour le poste de titulaire, il est proposé Joëlle JULIEN.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

EHPAD « BERNARD DE LA PLANCHE » MILLAY

M. le Président : Pour le poste de titulaire, il est proposé Jocelyne GUERIN.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

EHPAD DE DORNES

M. le Président : Pour le poste de titulaire, parmi Marie-France de RIBEROLLES et David VERRON, quelle est la personne proposée ?

M. Gauthier : David VERRON

M. le Président : D'accord.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LA MAISON DES VERDIAUX » FOURCHAMBAULT

M. le Président : Pour le poste de titulaire, il est proposé Alain HERTELOUP.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LES FORGES ROYALES » GUERIGNY

M. le Président : Pour le poste de titulaire, parmi Jean-Luc GAUTHIER et Corinne BOUCHARD, quelle est la personne proposée ?

M. Gauthier : Corinne BOUCHARD.

M. le Président : D'accord.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

EHPAD « LA PROVIDENCE » VARENNES-VAUZELLES

M. le Président : Pour le poste de titulaire, il est proposé Eliane DESABRE.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION FACULTATIVE DE RETRAIT D'AGREMENT DES FAMILLES A TITRE ONEREUX DES PERSONNES AGEES OU DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

M. le Président : Sont proposés, en qualité de titulaires :

- . Justine GUYOT
- . Maryse AUGENDRE
- . 1 représentant de l'opposition.

- Suppléants :

- . Michèle DARDANT
- . Frédéric ROY
- . 1 représentant de l'opposition.

Quelles sont les personnes proposées par « La Nièvre Ensemble ? »

M. Gauthier : La liste de « La Nièvre Ensemble » propose :

- Anouck CAMAIN, en qualité de titulaire
- Anne-Marie CHENE, en qualité suppléante.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

M. le Président : Justine GUYOT me représenterait.

Il s'agit aussi de désigner :

- . Maryse AUGENDRE, en qualité de titulaire
- . 1 représentant de l'opposition, en qualité de suppléant.

M. Gauthier : Nous proposons Véronique KHOURY.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COMITE DE SUIVI DEPARTEMENTAL DU LABEL POINT CONSEIL BUDGET

M. le Président : Nous proposons Maryse AUGENDRE, en qualité de titulaire.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

SECURITE ET PROTECTION CIVILE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU SDIS DE LA NIEVRE

M. le Président : Comme le prévoient les statuts, la désignation se fait selon un scrutin de liste.

La liste déposée par « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » comprend les noms suivants :

- Titulaires :
 - . Michel MULOT
 - . Eliane DESABRE
 - . Thierry GUYOT
 - . Michèle DARDANT
 - . Blandine DELAPORTE
 - . Maryse AUGENDRE
 - . Jean-Paul FALLET
 - . Alain HERTELOUP
 - . Daniel BARBIER.
- Suppléants :
 - . Jocelyne GUERIN
 - . Lionel LECHER
 - . Stéphanie BEZE
 - . Patrice JOLY
 - . Wilfrid SEJEAU
 - . Martine GAUDIN
 - . Joëlle JULIEN

. Séverine BERNARD

. Frédéric ROY.

Il convient de voter à bulletin secret, et il faut 7 représentants proposés.

M. Gauthier : Nous avons une proposition à vous faire. Le SDIS est, me semble-t-il, un organisme qui doit faire consensus très largement. C'était le cas précédemment, et j'espère que cela le sera toujours : peut-être pourrions-nous faire liste commune, et ne présenter qu'une seule liste ?

Je sais bien que nous demandons toujours plus, mais, je vais faire un pas, nous allons demander autant ; jusqu'à présent, l'opposition de 2015 était représentée par 4 membres. Pourrions-nous faire 5 et 4 ? Ou, pour aller vite, 6 et 3 ?

M. le Président : C'est vrai que l'on pourrait présenter la même liste, mais, là encore, ce sont des sujets de présidence de structure associée...

M. Gauthier : Je pense, Monsieur le Président, vous avez dû regarder, mais je pense que les risques sont très limités.

M. le Président : On n'est jamais trop prudent dans ces affaires-là. D'expérience. Vous le savez bien, d'ailleurs.

C'est surtout que cela nous donne un résultat de l'élection dans cet ordre-là, et que, surtout, les collègues se sont engagés à y siéger, puisque nous avons organisé la liste, et qu'ils le souhaitent. C'est cela, la véritable difficulté.

M. Gauthier : La difficulté, elle serait sur l'appétit de Jean-Paul FALLET à participer absolument au SDIS, ou pas.

M. le Président : Je pense que nous allons rester sur cette situation pour cette opération. C'est un travail qui est essentiellement géré au niveau de la présidence, et cela fait sens. Il y a une discussion très régulière avec le Préfet.

En revanche, nous nous engageons véritablement à regarder les choses, de manière à être ouverts, même si c'est un Conseil d'administration du SDIS qui va prendre les décisions, pour regarder ce que l'on peut faire au niveau des vice-présidences.

- M. Gauthier :* C'était une façon de bien terminer cette Session.
- M. le Président :* Il y en a encore un petit peu ! On peut se rattraper ! Mais très franchement c'est une vraie ouverture lorsque je parle de cette possibilité au niveau du Bureau.
- M. Gauthier :* Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent.
- M. le Président :* Je suis d'accord. C'est pour cela que je ne fais jamais de promesses ; je ne prends que des engagements.
La parole est à Anne-Marie CHENE.
- M. Chêne :* J'étais engagée au sein du Conseil d'administration du SDIS pendant 6 ans, mais heureusement que l'opposition était là pour faire le quorum très souvent. J'espère donc que les personnes qui seront nommées seront bien présentes.
- M. le Président :* C'est une sage remarque.
La parole est à Mme de RIBEROLLES.
- Mme de Riberolles :* David VERRON, qui est un pompier volontaire, est intéressé.
- M. le Président :* J'ai bien noté cet élément. Cela dépend aussi des noms que vous allez nous proposer maintenant.
- M. Gauthier :* Il serait difficile pour la « Nièvre Ensemble » de faire une liste complète, dès lors que nous n'avons pas 18 noms à proposer.
- M. le Président :* Effectivement, vous ne pouvez pas présenter de liste pleine, par définition.
Soit nous faisons une liste commune, sur cette base, ce qui facilite les choses ; soit il faut présenter une liste avec l'ensemble des membres du groupe.
- M. Gauthier :* Nous proposons :
- Titulaires :

. Anne-Marie CHENE

. David VERRON.

- Suppléants :

. Jérôme MALUS

. Marie-France de RIBEROLLES.

M. le Président :

Nous allons procéder au vote à bulletin secret, sur une liste comprenant les 7 premiers de la liste « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » et les 3 premiers de la liste « La Nièvre Ensemble ». Je propose que nous utilisions le bulletin blanc qui vous avait été distribué précédemment et que vous indiquiez « oui » ou « non » pour indiquer si vous votez pour cette liste complète ainsi définie.

J'indique que Michel SUET donne pouvoir à Véronique KHOURY (à partir de 10 h 53.)

(Déroulement des opérations de vote : chaque élu dépose son bulletin de vote, et, le cas échéant, celui du conseiller dont il a reçu le pouvoir, dans l'urne et émerge.)

Résultat du vote, signifié par Mme AUGENDRE, secrétaire de séance :

34 voix pour la liste complète ainsi constituée :

- **Titulaires :**

. **Michel MULOT**

. **Eliane DESABRE**

. **Thierry GUYOT**

. **Michèle DARDANT**

. **Blandine DELAPORTE**

. **Maryse AUGENDRE**

. **Jean-Paul FALLET**

. **Anne-Marie CHENE**

. **David VERRON.**

- **Suppléants :**

. **Jocelyne GUERIN**

. **Lionel LECHER**

. **Stéphanie BEZE**

- . *Patrice JOLY*
- . *Wilfrid SEJEAU*
- . *Martine GAUDIN*
- . *Joëlle JULIEN*
- . *Jérôme MALUS*
- . *Marie-France de RIBEROLLES.*

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE

- M. le Président :* Il s'agit de désigner 3 titulaires et 3 suppléants.
Sont proposés :
- Titulaires :
 - . Michel MULOT
 - . Maryse AUGENDRE
 - . 1 représentant de « La Nièvre Ensemble ».
 - Suppléants :
 - . Stéphanie BEZE
 - . Alain HERTELOUP
 - . 1 représentant de « La Nièvre Ensemble ».
- Quels noms souhaitez-vous proposer ?

- M. Gauthier :* Nous proposons :
- . David VERRON, en qualité de titulaire
 - . Jérôme MALUS, en qualité de suppléant.

- M. le Président :* Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

- M. le Président :* Il s'agit de désigner 3 titulaires et 3 suppléants.
Nous proposons :

- Titulaires :
 - . Michel MULOT
 - . Maryse AUGENDRE
 - . 1 représentant de « La Nièvre Ensemble ».
 - Suppléants :
 - . Stéphanie BEZE
 - . Alain HERTELOUP
 - . 1 représentant de « La Nièvre Ensemble. »
- Quelles sont les personnes proposées par « La Nièvre Ensemble » ?

M. Gauthier : Nous proposons :

- . Anouck CAMAIN, en qualité de titulaire
- . Marie-France de RIBEROLLES, en qualité de suppléante.

M. le Président : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SECURITE ROUTIERE ET DE RECHERCHES (INSERR)

M. le Président : Il est proposé la candidature d'Alain HERTELOUP en qualité de titulaire.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE (CDSR)

M. le Président : Sont proposés :

- . Alain HERTELOUP, titulaire
- . 1 représentant de « La Nièvre Ensemble » ?

M. Gauthier : Nous proposons Anne-Marie CHENE.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

M. le Président : Sont proposés :

- Titulaires :

. Blandine DELAPORTE

. Martine GAUDIN

. 1 représentant de « La Nièvre Ensemble ».

- Suppléants :

. Stéphanie BEZE

. Michel MULOT

. 1 représentant de « La Nièvre Ensemble ».

M. Gauthier : Nous proposons :

. Franck MICHOT, en qualité de titulaire.

. Véronique KHOURY, en qualité de suppléante.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

SPORT - LOISIRS

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SAEM SPORTIVE DU CIRCUIT DE NEVERS-MAGNY-COURS

M. le Président : Il s'agit de désigner 4 titulaires. J'en assurerai la présidence au moins durant les premiers temps, pour un souci de très bonne information.

. Fabien BAZIN

. Lionel LECHER

. Alain HERTELOUP

. 1 représentant de l'opposition.

M. Gauthier : Nous avons espéré deux postes.

M. le Président : Il y a la logique déjà exposée. Mais je ne suis pas certain de faire toute la durée du mandat dans l'organisme en question, et on pourra voir pour la suite. Je pense qu'il est important que le président marque la présence sur la SAEMS. Par ailleurs, les deux vice-présidents concernés y sont au titre de leurs délégations : sport et infrastructures. Il paraît difficile que l'exécutif ne soit pas représenté à ce niveau-là au sein de la SAEMS.

M. Gauthier : Je vous propose la candidature de Marie-France de RIBEROLLES.

M. le Président : Merci beaucoup.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

COMITE DU MASSIF CENTRAL

M. le Président : Des moyens sont en train d'arriver à nouveau, qui sont intéressants. La proposition est que Jocelyne GUERIN, qui connaît très bien ce dossier, puisse nous représenter.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Adopté à l'unanimité.

LA GRANDE TRAVERSEE DU MASSIF CENTRAL A VTT

M. le Président : C'est un beau dossier. L'idée est que, sauf à ce que vous nous l'indiquiez, mais l'idée était que nous présentions, du fait de leur vice-présidence :
. Lionel LECHER, titulaire
. Alain HERTELOUP, suppléant.
Sauf à ce que vous nous fassiez une autre proposition...

M. Gauthier : Nous aurions proposé Anne-Marie CHENE.

M. le Président : Sur la proposition liée à la candidature de Lionel LECHER en titulaire et d'Anne-Marie CHENE en suppléante, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

COMITE DE DIRECTION ET DE GESTION DES BASES DE PLEIN AIR DU DEPARTEMENT (ATIVITAL)

M. le Président : Il s'agit de désigner 7 titulaires.

Sont proposés :

- . Michèle DARDANT
- . Alain HERTELOUP
- . Martine GAUDIN
- . Jean-Paul FALLET
- . Lionel LECHER
- . 2 représentants de l'opposition.

M. Gauthier : Le groupe « La Nièvre Ensemble » propose :

- . Corinne BOUCHARD
- . Jean-Luc GAUTHIER.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE TOURISME EQUESTRE ET L'EQUITATION DE LOISIRS

M. le Président : Sont proposés, en qualité de titulaires :

- . Lionel LECHER
- . Martine GAUDIN
- . 1 représentant de « La Nièvre Ensemble ».

Quel est le nom proposé par le groupe « La Nièvre Ensemble » ?

M. Gauthier : Nous proposons la candidature de Jérôme MALUS.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

CONFERENCE REGIONALE DU SPORT

M. le Président : Nous proposons :

. Lionel LECHER, en qualité de titulaire

. 1 représentant de « La Nièvre Ensemble », en qualité de suppléant.

Quel est le nom du représentant de « La Nièvre Ensemble » ?

M. Gauthier : Nous proposons Anne-Marie CHENE.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

M. le Président : Je vous remercie.

Je vais vous donner trois informations.

Nous allons vous remettre une écharpe de conseiller départemental, ainsi que l'insigne qui l'accompagne. Nous n'avons pas le droit, comme conseillers départementaux, de porter des écharpes tricolores, qui sont vraiment réservées aux parlementaires et aux maires. Nos écharpes n'ont pas d'existence réglementaire ou légale, mais elles permettent souvent de nous distinguer lors de manifestations notamment lorsque nous ne sommes pas adjoints, ou maires, ou parlementaires. C'est quelque chose qui est tout à fait autorisé dans notre république dès lors qu'ils ne constituent pas une copie d'insignes officiels indûment portés.

M. Gauthier : Sur cette écharpe, lorsque nous participons, les uns ou les autres, à des manifestations et cérémonies officielles, pouvons-nous tous porter l'écharpe même si le Président est là ?

M. le Président : Oui. C'est une écharpe de conseiller départemental. Il n'y a pas d'écharpe réservé au président du Conseil départemental.

M. Malus : Pour cette écharpe, met-on le bleu ou le rouge vers le col ?

M. le Président : Les collègues disent le bleu. Pour les parlementaires, c'est le rouge au col. Pour les maires, c'est le bleu au col. Cela peut être le bleu. Mais je pense qu'il n'y a pas de règles pour ce qui nous concerne. Nous la définirons maintenant, puis nous l'écrirons dans le règlement intérieur pour savoir si c'est le bleu ou le rouge au col.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai nommé à compter du 1^{er} septembre Stéphane BENEDIT directeur de cabinet. Comme vous le voyez, il a déjà entamé son travail. N'hésitez pas à le rencontrer, et à lui demander ses coordonnées de téléphone portable. Nous compléterons le Cabinet à la rentrée de septembre. Il y aura 4 personnes théoriquement. Nous vous les présenterons le moment venu.

La réunion de la Commission Permanente aura lieu le 20 septembre, à 9 h 30. Les commissions fonctionnelles auront lieu l'après-midi.

La Session aura lieu le 27 septembre à 9 h 30, qui durera sur la journée.

Mme Houry : Pourrions-nous avoir le calendrier prévisionnel des réunions ?

M. le Président : Nous allons transmettre aux conseillers le calendrier prévisionnel des Commissions Permanentes et des Sessions. A l'exception de la Session budgétaire, qui dure en général deux jours, on est sur une journée.

La séance suivante de la Commission Permanente aura lieu le 18 octobre.

Je déclare cette séance levée. Passez de bonnes vacances, pour ceux qui en prennent.

(La séance est levée à 12 h 17.)